

« Oye, dit-il, humble supplication de nos bien-amez les consuls et habitans de la ville de Lyon, contenant que comme en ycelle ville act au grand pont sur la rivière du Rosne, contenant le trait de troys arbalestes de long ou environ, dont les deux parties sont de pierre, dont l'une partie est vieille et ancienne, et l'autre partie a esté faicte depuis vint et sept ans en ça ou environ, et l'autre partie est de boys, lequel pont de pierre, tant le vieil ouvrage comme le nouvel, pour la grant et merveilleuse force des grans eanes et glaces qui ont esté en la dicte ville depuis IX ans en ça, a esté tellement ébranlé, estroblié et dommagié, que qui n'y metra remède et le reppareillera brief, il cherra et yra tout en ruine, et desjà et depuis les dernières glaces dudit ouvrage nouvel cheutes deux arches et aussi une partie dudit ouvrage ancien dudit pont, et tant qu'il a convenu que lesdits supplians aient fait faire audit pont, en ce qui estoit de pierre, là où il estoit cheu, en deux lieux, pons de boys, et avant que lesdits pons de boys aient été faiz et pendant ce que on les faisoit lesdits suppliant ont fournis et maintenu batteaulx et batelers à leurs fraiz et despenz pour passer toutes gens et denrées qui vouloient passer par dessus ladicte rivière, et avec ce pour soustenir ce qui est demouré en péril de cheoir, ont fait cindres appelez anneaux et plusieurs autres grans mises et despens ont fait et soustenu de leur propre, en tant qu'il n'est pas en leur puissance de plus avant soustenir et réparer ce qui est en ruyne et péril de cheoir oudit pont, ne de faire refaire ce qui est cheu desjà, ne de maintenir en piez et en estat convenable ledit pont, si n'estoit que un chascun passant sur ycellui pont contri-